

REUNION DU CONSEIL ECONOMIQUE DU GROUPEMENT DES PAROISSES DE PONT D'AIN

Le 15/02/2017 à Pont d'Ain

Etaient présents : Le Père Aimé-Fulbert OWAH, curé

Les conseillers : Colette ARPIN (Challes), Henri de BOISSIEU (Varambon), Renato COLLINO (comptable, Poncin), Danièle DUBREUIL (Cerdon), Georges PICOD (Pont d'Ain), Pascal RAVAUX (Neuville/Ain), Violette REVAUD (Jujurieux), Maurice BADOUD (Priay)

Excusée : Monique CAPITAN (Varambon, comptable)

Début de séance : 20 h

Après le temps de prière, l'accueil est fait par Père Aimé qui présente l'ordre du jour.

Le P. Aimé rappelle que, conformément aux nouveaux statuts diocésains, chacun doit veiller à effectuer des interventions relativement courtes et que le compte-rendu de la réunion précédente doit être relu et approuvé. (Copie dans le fichier joint). Puisque certaines personnes n'étaient pas présentes la dernière fois, il est ensuite effectué un tour de table de présentation pour que les personnes des Conseils Economiques des 2 anciens secteurs (Pont-d'Ain et Poncin) puissent mieux faire connaissance.

1. Lecture et approbation du compte-rendu du précédent conseil

Une modification est apportée au CR (issue de secours de la Salle Jean-Paul II) et le CR ci-joint est validé. Au cours de la lecture, le point est fait sur les différents aspects ; les éléments nouveaux sont mentionnés dans la suite de ce compte-rendu.

2. Problème de l'entretien des cloches de l'église de Priay

Le P. Aimé fait la lecture d'un échange de courriers entre d'une part la Mairie de Priay (le 21/11/2016) et le diocèse (29/11/2016), suivi d'un courrier de la même Mairie à notre Groupement paroissial, présentant le mauvais état de l'équipement du clocher et faisant état d'un devis de 6 403.20 €, alors que la municipalité s'est déjà engagée pour effectuer les aménagements nécessaires pour l'accès aux personnes à mobilité réduite dans cette église. M. le Maire demande au Groupement Paroissial une aide financière pour ces travaux d'entretien du mécanisme et du support des cloches.

La commune est propriétaire des lieux et a donc à sa charge l'entretien du clocher. Cependant, dans la mesure où cette commune prend en charge le chauffage de l'église (fuel), une réponse positive sera faite par le P. Aimé à cette demande. Le Conseil économique décide d'apporter une aide de 1 000 €.

3. Bâtiments paroissiaux

Les membres du Conseil économique ne connaissent pas tous les locaux existant sur le Groupement ; le P. Aimé suggère d'envisager de les visiter.

- **Cerdon : la cure** a été vendue à des paroissiens mais le Conseil économique n'a pas été informé ni du montant de la vente, ni de la somme que la paroisse peut espérer percevoir.

Auparavant, il était de coutume que le diocèse reverse 80% de la vente à la paroisse concernée et conserve les 20% restants. Dans ce cas particulier, dans le cadre du bail avec les dominicaines, le diocèse a investi.

Henri de Boissieu rappelle que ce site est historique, même si les maristes n'y étaient pas suffisamment attachés pour conserver le bâtiment ; c'est important que ce lieu reste un lieu de mémoire (les pièces du musée qui existait ont été récupérées par les sœurs et les frères maristes). La paroisse étant dorénavant totalement dépourvu de lieu de réunion et de stockage, il serait important qu'elle puisse disposer d'une somme pour remédier à ce problème. Il est décidé que le P. Aimé invitera l'économiste diocésain à venir en avril (date à sa convenance), lors d'une réunion extraordinaire du Conseil économique, pour apporter des réponses à ces diverses questions.

Par ailleurs, D. Dubreuil a proposé à la municipalité de participer pour mettre une serrure sécurisée à la porte de la **sacristie** de Cerdon. Elle attend la réponse de la municipalité.

Elle pose également la question du réemploi éventuel des tables de l'ancienne salle de catéchisme, stockée temporairement au fond de l'église ; il faudrait en garder 4-5 (stockées chez elle par exemple) pour pouvoir servir un vin d'honneur à la sortie de l'église ; le P. Aimé regarde si elles sont réutilisables et, si oui, où les répartir (en apporter 2 pour la salle de Saint Jean ?)

- **Jujurieux** : les travaux prévus **pour l'appartement** (isolation + plomberie) ont été effectués. Des devis ont été demandés pour voir comment mieux isoler le sol du séjour (dalle légère en remplacement du plancher + pose d'un sol, parquet ou vinyle).

Pour **la salle** qui est en dessous : peut-être essayer de louer ce local à une entreprise ? mais il faudrait alors procéder à des aménagements pour pouvoir conserver un lieu de stockage dans la partie du fond (ancien "séchoir").

Philippe Treff a amélioré la sonorisation de **l'église de Jujurieux** (changement de 3 micros) et étudie comment améliorer le retour dans les chœurs de plusieurs églises (Jujurieux, Saint-Martin-du-Mont...) et éviter les réverbérations par moment, suite à une demande du CPP.

- **Poncin** : Il faut marquer les marches de la **Salle paroissiale** pour une bonne accessibilité aux handicapés ; ce sera fait (à charge de la paroisse) en même temps que pour la porte latérale e l'église (à charge de la Mairie).

La structure des vitraux de **l'église** est très dégradée ; la Mairie prend en charge cette réparation (coût : 20 000€).

Renato Collino envisage de récolter des fonds pour la peinture de l'intérieur de l'église, bien nécessaire. Si la paroisse engage une somme, la municipalité devrait suivre. La question de recréer une association loi 1901 est posée mais ce n'est pas indispensable : le Groupement paroissial peut tout à fait "créer" une ligne budgétaire à cette intention ; il ne peut demander de subvention mais la municipalité est plus à même de solliciter les subventions qu'une association loi 1901.

- **Saint-Jean-le-Vieux** : Le mois dernier, une rupture de canalisation au niveau du compteur a inondé la sacristie nord de **l'église** de Saint-Jean-le-Vieux. Heureusement, la chaudière et la sono ont pu redémarrer. Il faudrait faire une déclaration à la mutuelle Saint-Christophe pour l'inondation de l'annexe de la sacristie de l'église de Saint-Jean.

Eglise : Il faudrait aussi penser à rénover l'éclairage de l'église, insuffisant. Cet équipement, généralement très coûteux, est intégralement à la charge de la paroisse (les communes ont seulement la charge de l'électrification des églises, jusqu'au tableau électrique).

Salle paroissiale : il faut mettre aux normes (accessibilité handicapés) la salle de catéchisme et les WC attenants. Il est nécessaire de demander des devis. Qui peut s'en occuper ?

- **Pont d'Ain** : Envisager de repeindre la **Salle Jean-Paul II**, qui est beaucoup utilisée, notamment pour la catéchèse, la préparation au baptême, au mariage... Pourquoi ne pas faire appel à des

bénévoles et lancer des appels auprès de ceux qui en bénéficient ? C'est aussi l'occasion de créer des liens avec des paroissiens occasionnels.

A la **Catherinette**, les cloches ne sont pas réparées mais la Mairie et les Amis de la Catherinette se sont saisis du dossier. M. Picod a bon espoir que cette réparation soit intégrée au budget 2017 de la commune.

- A l'église de Varambon :

+ les boiseries de la sacristie se dégradent. Henri de Boissieu prend les choses en main.
+ la sortie par le côté de l'église est à mettre aux normes "accès handicapé" ; le maire a refusé de participer. Henri de Boissieu va aller en parler à la municipalité car on peut envisager qu'il existe un accès par la petite sacristie.

- Eglises de Priay et Neuville-sur-Ain : les sonos sont vétustes et seraient à changer...

4. Denier du culte : distribution des enveloppes

Sur les paroisses de Jujurieux et Saint-Jean-le -Vieux se pose un réel problème de distribution. Il semble que ce ne soit pas le cas dans les autres paroisses. Il est proposé de faire un appel (P. Aimé) aux bonnes volontés lors des prochaines messes dans ces 2 églises.

Danielle Dubreuil signale qu'on lui donne beaucoup trop d'enveloppes pour Cerdon... Elle mettra à jour ses besoins en enveloppes auprès de Renato Collino, qui centralise l'ensemble des besoins avant de "passer commande" au diocèse. Il est important que les enveloppes soient reçues à temps pour pouvoir les distribuer pendant le Carême.

Colette Arpin signale que les enveloppes ne sont pas distribuées à Saint-Alban et Leyssard. Pour cette dernière paroisse, Violette Revaud va solliciter M. Bryon.

[Ajout ultérieur : la Commission Communication du 16/02 a également traité cette question de la distribution des enveloppes]

5. Effort de Carême

Le Conseil Pastoral propose cette année que l'effort de Carême soit orienté vers la solidarité locale. Non pour donner de l'argent aux nombreuses personnes qui sont dans le besoin mais pour permettre d'effectuer certains dépannages, de rendre certains services à ces personnes : par exemple, payer la réparation d'un vélo ou d'un équipement qui puisse ensuite être mis à disposition d'une personne qui en aurait besoin.

Les soirées Pain - Pomme présenteront ce type de projet et seront l'occasion de réfléchir ensemble aux besoins qui existent sur notre groupement. Violette Revaud présente la situation de 4 jeunes mineurs étrangers (migrants) accueillis par le Foyer de Jujurieux (et qui ont établis un contact avec notre paroisse). Ils y sont pris en charge par le Conseil Départemental jusqu'à 18 ans mais après, ils se retrouvent en quelque sorte livrés à eux-mêmes, avec de faibles ressources la plupart du temps (apprentis), dans une société qu'ils ne connaissent pas bien, face à une administration compliquée, sans parler du lourd passé qu'ils ont à assumer (les situations de violence qui les ont poussés à fuir, le voyage pour arriver en France...).

6. Comment communiquer pour les intentions de messe ?

Renato Collino annonce que le nombre de messes demandé continue à décroître (cf. document joint) ... Le P. Aimé pense qu'il faudrait que chacun en parle autour de lui. Un échange à ce sujet met en lumière que :

- la transmission de cette habitude de prier pour les défunts ne s'est pas transmise ; c'était une façon de montrer qu'on ne les oubliait pas et de prier pour le salut de leur âme.

- on peut demander une messe pour des vivants, en action de grâce ou pour demander une grâce particulière (par exemple pour des malades) ; l'intention de prière est dans cas mentionnée (éventuellement de façon anonyme) à un autre moment de la messe. Comme dit M. Picod "la messe est la prière la plus efficace qui existe pour prier pour les gens".

7. Questions diverses

Les concerts dans les églises : P. Aimé rappelle qu'il faut demander l'autorisation au curé (avec le formulaire ci-joint, complété par la liste des œuvres prévues) et fournir une attestation d'assurance.

Renato Collino signale que le Groupement a reçu les **factures de téléphone** portable du P. Gabriel pour les mois de novembre et décembre 2016, alors qu'il n'était déjà plus sur la paroisse d'Ambérieu à cette période. Il faut veiller à clore ce contrat...

La séance est levée et conclue à 22 h 15 par une prière à Marie et une bénédiction de Père Aimé.

Monsieur le curé

secrétaire

membre du conseil pastoral